

COMITE SYNDICAL

Procès-verbal de séance et liste des délibérations

Séance du 28 février 2023 de 18h00 à 19h30
L'Arpège – CA ARLYSERE – Salle n°3

Le comité syndical du SMBVA, légalement convoqué le mardi 21 mars 2023, s'est réuni le mardi 28 mars à 18h00, en séance publique à l'Arpège à Albertville, salle n°3.

CONSEILLERS SYNDICAUX :

Nombre de membres en exercice : 21

Quorum administration générale et carte animation : 11

Présents : 14 dont 10 titulaires, 4 suppléants

Quorum carte GEMAPI : 10

Présents : 13 dont 9 titulaires, 4 suppléants

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS

| | | | |
|------------------------|----------|-----------------------------|----------------------------|
| Umberto DIMASTROMATTEO | ARLYSERE | Mike ROUSSEAU | ARLYSERE |
| Bérénice LACOMBE | ARLYSERE | Raymond COMBAZ | ARLYSERE |
| Raphaël THEVENON | ARLYSERE | Christophe BOUGAULT-GROSSET | CC Pays du Mont Blanc |
| Colette GONTHARET | ARLYSERE | Pierre BESSY | CC Pays du Mont Blanc |
| Christian FRISON-ROCHE | ARLYSERE | Philippe PRUD'HOMME | CC Sources du Lac d'Annecy |

DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS

| | | | |
|----------------|----------|----------------------|-----------------------|
| Pauline BRESSE | ARLYSERE | Claude REVIL BAUDARD | ARLYSERE |
| Frédérique DUC | ARLYSERE | Jean-Michel DEROBERT | CC Pays du Mont Blanc |

DELEGUES EXCUSES

| | | | |
|-------------------------|----------|------------------------|----------------------------|
| Françoise VIGUET-CARRIN | ARLYSERE | Jean-Pierre CHATELLARD | CC Pays du Mont Blanc |
| Ghislaine JOLY | ARLYSERE | Philippe ROISINE | CC Vallées de Thônes |
| Frédéric REY | ARLYSERE | Sébastien SCHERMA | CC Sources du Lac d'Annecy |
| Franck ROUBEAU | ARLYSERE | Sébastien VIOLI | ARLYSERE |
| Christian EXCOFFON | ARLYSERE | Pierrette MORAND | CC Pays du Mont Blanc |

| | | | |
|-------------------------|-----------------------|----------------|----------------------------|
| François RIEU | ARLYSERE | Michel LUCIANI | CC Sources du Lac d'Annecy |
| Laurent SOCQUET | CC Pays du Mont Blanc | | |
| DELEGUES ABSENTS | | | |
| Franck PACCARD | CC Vallées de Thônes | | |

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022 | 3 |
| COMMUNICATIONS / ARRETES ET DECISIONS PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT | 3 |
| MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR | 3 |
| FINANCES | 4 |
| N°23-01 : ADMINISTRATION GENERALE - DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET DU SMBVA | 4 |
| ADMINISTRATION GENERALE | 4 |
| N°23-02 : ADMINISTRATION GENERALE - RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DU SMBVA A L'ASSOCIATION RIVIERE RHONE ALPES AUVERGNE | 4 |
| N°23-03 : ADMINISTRATION GENERALE - RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DU SMBVA A L'ASSOCIATION FRANCE DIGUES | 5 |
| OPERATIONS | 5 |
| N°23-04 : ANIMATION – STRATEGIE PLURIANNUELLE DE PREVENTION ET DE GESTION INTEGREE DES RISQUES NATURELS DU BASSIN VERSANT DE L'ARLY | 5 |
| N°23-05 : GEMAPI – PLAN DE GESTION STRATEGIQUE DES ZONES HUMIDES DE MEGEVE | 6 |
| N°23-06 : GEMAPI – PLAN DE GESTION STRATEGIQUE DES ZONES HUMIDES DE MEGEVE, CONVENTION CEN74/SMBVA | 7 |
| N°23-07 : GEMAPI – PLAN DE GESTION STRATEGIQUE DES ZONES HUMIDES DE PRAZ-SUR-ARLY – PROGRAMMATION 2023 | 8 |
| N°23-08 : GEMAPI – TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DES INVASIVES | 9 |
| N°23-09 : GEMAPI – ETUDES PRE-OPERATIONNELLES DES AMENAGEMENTS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE FACE AU RISQUE D'INONDATION DES BASSINS VERSANTS DES TORRENTS DU GLAPET ET DU PLANAY | 10 |
| N°23-10 : GEMAPI – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN DEFLECTEUR SUR LA PRISE D'EAU DU SEUIL LALLIER | 11 |
| N°23-11 : GEMAPI – ETUDE DE REDUCTION DES RISQUES D'INONDATIONS ET PROPOSITION D'AMENAGEMENTS DU CONE DE DEJECTION DU GRAND NANT A VILLARD-SUR-DORON | 12 |
| N°23-12 : GEMAPI – PLAN DE GESTION SEDIMENTAIRE NANT PUGIN ET NANT CROEX | 13 |
| N°23-13 : GEMAPI – ETUDE D'AMENAGEMENT DU NANT CRUET A ALBERTVILLE | 14 |
| N°23-14 : GEMAPI – ATLAS DES ZONES INONDABLES ET ESPACES DE BON FONCTIONNEMENT DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT ARLY | 15 |
| N°23-15 : ANIMATION – ETUDE DE FAISABILITE DE LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE PREVISION ET DE SUIVI DES CRUES | 16 |
| N°23-16 : ANIMATION – ETUDE DE LA DYNAMIQUE TORRENTIELLE DANS LES GORGES DE L'ARLY ET INTERACTIONS AVEC LES GLISSEMENTS EN LIEN AVEC LE PROGRAMME MIROIR | 17 |
| N°23-17 : ANIMATION – ELABORATION D'UNE STRATEGIE FONCIERE POUR GARANTIR LA BONNE GESTION DU RISQUE INONDATION DU BASSIN VERSANT | 18 |
| N°23-18 : ADMINISTRATION GENERALE – DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION DU COMITE SYNDICAL | 20 |
| POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS | 20 |
| REGULARISATION DES DIGUES DU TORRENT DU PIEZAN – COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY | 20 |
| TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU - PROGRAMMATION 2023 : PLANNING, CONCERTATION AVEC COMMUNES, EPCI ET GESTIONNAIRES LOCAUX (EDF, ONF) | 20 |
| BILAN DE LA CRUE DU 23/12/22 (RETOUR SUR EVENEMENT, DEGATS, TRAVAUX DE REMISE EN ETAT POST CRUE) | 21 |
| RESSOURCES EN EAU | 21 |
| PAPI - PHASE D'ETUDES PREALABLES | 21 |
| <i>Phase d'instruction</i> | 21 |
| <i>Mobilisation des communes et EPCI sur les fiches actions</i> | 21 |
| SUBVENTIONS DU FOND VERT | 22 |
| RAPPEL DES PROCHAINES REUNIONS | 22 |

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

Le compte rendu est approuvé.

COMMUNICATIONS / Arrêtés et décisions pris en vertu des délégations données au Président

Sans objet.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

- **n°23-10 : Mission de maîtrise d'œuvre et travaux d'installation d'un déflecteur sur la prise d'eau du seuil Lallier** *rapporté par Bérénice Lacombe*
- **n°23-12 : Plan de gestion sédimentaire Nant Pugin et Nant Croex** *rapporté par Bérénice Lacombe*
- **n°23-17 : Elaboration d'une stratégie foncière pour garantir la bonne gestion du risque inondation du bassin versant** *rapporté par Bérénice Lacombe*

- de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (PAPI Arly), du Fonds vert, du Département de la Savoie ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,
- d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 06/03/2023

N°23-14 : GEMAPI – Atlas des zones inondables et espaces de bon fonctionnement des cours d'eau du bassin versant Arly

Rapporteur : Umberto Dimastromatteo

Considérant le dossier de la études préalables (PEP) au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Arly dans sa version finale du 31/01/2023, établie suite aux remarques de la DREAL.

Considérant le rapport d'instruction favorable du PEP PAPI Arly de la DREAL,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 1.0 du PEP PAPI concernant l'étude hydraulique et plan d'aménagement du Nant Cruet, le contexte de l'opération est rappelé.

Compte tenu du manque de données hydrauliques concernant les niveaux de crues des principaux cours d'eau du bassin versant, il est proposé d'établir à l'échelle du bassin versant, pour les principaux cours d'eau, un atlas des zones inondables. La délimitation des espaces de bon fonctionnement permettra également de rétablir les fonctions physiques et biologiques des cours d'eau pour un retour à l'équilibre écologique.

Cette opération est inscrite dans la phase d'études préalables du programme d'actions de prévention des inondations du bassin versant Arly, dans l'axe 1 relatif à l'amélioration de la connaissance des aléas et de la conscience du risque.

Sur la base des documents existants (PPR, PIZ) et de modélisations hydrauliques réalisées, ce document intégrera les données suivantes :

- Rappel de l'ampleur et des conséquences des inondations historiques,
- Définition des caractéristiques des aléas des crues de référence : décennales, trentennales et centennales,
- Actualisation des analyses des évolutions altitudinales et longitudinales des cours d'eau (observatoire topographiques - LIDAR),
- Cartographie des données de zones inondables, enveloppes des débordements, hauteurs et vitesses,
- Définition et délimitation des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, en concertation avec les acteurs locaux et acteurs de l'aménagement (collectivités, SCOT),
- Définition d'une stratégie de gestion des espaces fonctionnels des cours d'eau :
 - actions de restauration à mettre en œuvre pour réduire les risques d'érosion et d'inondation par débordement dans les secteurs à forts enjeux,
 - actions de préservation des fonctions écologiques des cours d'eau,
 - propositions de scénarios d'aménagements pour restaurer les espaces de bon fonctionnement en lien avec les projets de développement des collectivités.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

| DEPENSES | Montant HT |
|---|------------------|
| Atlas des zones inondables et des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau du bassin versant Arly <i>Section d'investissement</i> | 110 000 € |
| Total | 110 000 € |
| RECETTES | |

Suite à la labellisation de ce dossier en 2026, l'Etat accompagnera le SMBVA dans le cadre de la réalisation des travaux (aide 50%).

Cette procédure est contraignante et nécessite pour le SMBVA de rechercher d'autres partenaires pour financer les travaux dans l'attente de la validation du PAPI travaux en 2026.

N°23-18 : Administration générale – Date et lieu de la prochaine réunion du comité syndical

Rapporteur : Umberto Dimastromatteo

Il est proposé que le prochain Comité Syndical se déroule :

Mardi 25 avril 2023 de 18h à 19h30
Salle du conseil municipal à Beaufort

>>>>>>>><<<<<<<<<<

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver le lieu de réunion du prochain comité syndical.

Il est proposé une visite préalable du site du Bersend avant le comité syndical. Il est aussi proposé que le SMBVA organise le covoiturage.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 06/03/2023

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Régularisation des digues du torrent du Piézan – Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy

Philippe Prud'homme présente le projet et sollicite des retours d'expérience sur des cas similaires. Le torrent du Piézan est doté de digues et seuils appartenant à l'Etat et gérés par le RTM (série domaniale).

Compte tenu du transfert réglementaire des ouvrages appartenant à l'Etat à la collectivité Gemapienne, ici la CC Sources du Lac d'Annecy à compter du 01/01/2024, il est nécessaire d'établir une convention définissant les modalités techniques et financières du transfert. Dans ce cadre des travaux de mise en conformité des ouvrages sont à mettre en œuvre pour janvier 2024. Le montant prévisionnel s'élève à 685 000 €, subventionné en totalité par l'Etat.

Il est proposé de prendre contact avec le SM3A afin d'échanger sur le retour d'expérience.

Travaux d'entretien des cours d'eau - programmation 2023 : planning, concertation avec communes, EPCI et gestionnaires locaux (EDF, ONF)

La programmation des travaux d'entretien (boisement de berges, lutte contre la propagation des invasives et gestion sédimentaire) est relancée. Les phases de consultation des communes, EPCI et gestionnaires est détaillée dans la présentation faite en séance.

Les communes et EPCI ont toutes été sollicitées pour valider cette programmation de travaux. Elles sont invitées à faire des retours si nécessaire.

A noter que cette programmation restera flexible au cours de l'année, en fonction des événements hydrologiques et des dégâts potentiels.

Les propriétaires concernés seront informés par courrier et des réunions locales d'information seront organisées. Marie Combaz est référente du dossier.

Bilan de la crue du 23/12/22 (retour sur évènement, dégâts, travaux de remise en état post crue)

Le rapport RETEX sera transmis aux membres du comité syndical.

Ressources en eau

Le bassin versant de l'Arly est actuellement placé au niveau VIGILANCE (niveau 1/4) sur la partie savoyarde du bassin versant (pas d'arrêté sur le département de la Haute Savoie).

Ce niveau induit une sensibilisation des usagers à une consommation raisonnée de la ressource en eau. Le travail de sensibilisation et de communication auprès des usagers est à remettre en œuvre.

Le Département de la Savoie a transmis les conclusions du suivi des ressources gravitaires et souterraines. Les éléments suivants sont mis en avant : après une recharge moyenne lors de l'automne et le redoux de décembre, la sécheresse hivernale s'est installée (quasi absence de précipitation depuis un mois). Sur les 3 derniers mois, les déficits restent marqués avec un déficit de -30% de précipitations par rapport aux normales sur une grande partie de la Savoie. Ce déficit, en cette saison de recharge des aquifères en plaine, pourrait impacter les ressources (constats de niveaux bas). En altitude, le déficit de neige pourrait limiter la recharge lors de la période de fonte à venir. La situation reste à surveiller.

La DDT 73 a établi un rapport retour d'expérience de la sécheresse 2022, dans le cadre d'un travail de concertation a été réalisé en novembre et décembre 2022 auprès des usagers, collectivité. Il sera diffusé aux membres du comité syndical.

PAPI - phase d'études préalables

Phase d'instruction

La phase d'instruction arrive à terme (suite au dépôt du dossier en juillet 2022), après des demandes de compléments et rencontre avec la DDT en janvier dernier.

L'arrêté de validation du dossier est en cours de signature par le Préfet de la Savoie.

L'équipe est remerciée pour l'aboutissement de cette phase.

Mobilisation des communes et EPCI sur les fiches actions

Ainsi, afin de remobiliser les communes et EPCI autour du PAPI Arly, 7 réunions ont été organisées, en janvier et février) par sous bassins versants. Ces réunions ont permis d'aborder les fiches actions qui concernent chacune des communes.

Umberto Dimastromatteo précise que ces réunions se sont bien déroulées que les communes se sont bien associées à la démarche.

Les premiers retours sur les actions à mener :

- Repères de crues : peu de repères connus existants, investigations complémentaires à mener.
- Culture du risque : pas de besoins identifiés pour le moment, questionnaire diffusé, DICRIM à mettre à jour.
- Gestion de crise : besoin d'accompagnement sur les PCS, réunion d'information pour les élus à organiser.
- Plan Prévention Risques : pas une priorité pour les communes qui n'en sont pas dotées pour le moment.
- Stratégie foncière : besoins d'accès réservés aux cours d'eau et à certains ouvrages sensibles au charriage.

2 réunions sont en cours de calage : Ugine-Albertville-Hauteluce et CC Sources Lac d'Annecy et communes adhérentes.

Subventions du Fond Vert

Subvention disponible depuis fin janvier 2023 qui a vocation à accélérer les projets concourant à la transition écologique. Pour le volet prévention des inondations, sont éligibles :

- les projets inscrits dans le cadre des PAPI,
- l'animation des PAPI,
- la gestion des systèmes d'endiguement.

Le préfet de département est chargé de l'attribution des subventions. Le département de la Savoie dispose d'une enveloppe annuelle de 4 000 000 €. Les dossiers peuvent être déposés au fil de l'eau, sachant que l'enveloppe est annuelle, il est nécessaire de déposer les dossiers le plus en amont possible.

Sur le Département de la Haute-Savoie, la date de dépôt des dossiers est fixée au 01/05/22.

Plus d'infos sur <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/>

Rappel des prochaines réunions

- Comité de rivière : **mardi 14 mars 2023 Ugine salle Robespierre** – cf invitations
- Bureau syndical : **mardi 21 mars 2023 en mairie d'Ugine** – présentiel et visioconférence
- Comité syndical : **mardi 25 avril 2023 en mairie de Beaufort** – présentiel uniquement

Umberto Dimastromatteo remercie la CA ARLYSERE pour son accueil et les élus pour leur participation.

A Ugine, le 06/03/2022

Umberto DIMASTROMATTEO



Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant Arly,